BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 14 février 2020	***N° 2020-131***

Convocation du 7 février 2020
Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 14 février 2020**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction énergie écologie et développement durable**	***N° 2020-131***

Concession pour le service public de la distribution d'électricité - Utilisation du réseau public par des tiers- Signature de deux conventions - Décision - Autorisation

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur 9 communes : Ambès, Bassens, Bègles, Bordeaux, Eysines, Lormont, Mérignac, Pessac et Saint-Médard-en-Jalles. Elle exerce cette mission dans le cadre des contrats de concession passés avec Enedis et EDF. Dans ce cadre, elle est propriétaire du réseau, mis à disposition du gestionnaire de réseau Enedis.

L'article 3 du contrat prévoit la possibilité d'installer sur le réseau concédé des ouvrages pour d'autres services, tels que les communications électroniques, à la condition expresse qu'elle ne porte aucune atteinte au bon fonctionnement du service concédé. Cette autorisation fait l'objet de conventions conclues entre chacun des opérateurs des services concernés, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution, fixant notamment le montant des indemnités versées au titre du droit d'usage.

Les sociétés COVAGE NETWORKS et BIRDZ ont contacté la société Enedis pour installer des équipements d'un réseau de communications électroniques et l'exploitation de ce réseau sur les poteaux électriques et autres infrastructures du réseau :

- la société COVAGE pour le déploiement de la fibre optique sur les 9 communes, pour une durée de 20 ans,

- la société BIRDZ pour le déploiement d'un réseau de télérelève de capteurs environnementaux. En effet, celle-ci a été retenue par la SABOM, concessionnaire du service public de l'assainissement de Bordeaux Métropole, pour fournir ses services sur le territoire des communes d'Ambès, Bassens, Bègles, Bordeaux et Lormont, pour une durée de 6 ans.

Deux conventions tripartites entre chaque opérateur, Bordeaux Métropole et Enedis doivent être signées pour permettre ces déploiements. L'autorisation du Conseil est requise pour la signature de ces deux conventions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L. 2224-35 du Code Général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le souhait des opérateurs COVAGE NETWORKS et BIRDZ de pouvoir utiliser l'infrastructure du réseau public de distribution d'électricité pour déployer leur réseau de communication, de fibre optique pour le premier et de télérelève pour le second,

DECIDE

Article 1 : d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité basse tension pour l'installation de répéteurs sur les supports de réseaux aériens à passer avec les sociétés Enedis et BIRDZ,

Article 2 : d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité basse tension et haute tension aérien pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à passer avec les sociétés Enedis et COVAGE NETWORKS,

Article 3 : d'inscrire les recettes correspondantes au budget principal chapitre 70, nature 70323, imputée sur le BP 2020 sous réserve de son vote.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **18 FÉVRIER 2020** **PUBLIÉ LE :** **18 FÉVRIER 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne WALRYCK